

COMMUNE DE BEAUMONT



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2021

| | | |
|-------------------------|-----------|---|
| Conseillers en exercice | 33 | L'an deux mille vingt et un, le mercredi 24 février à vingt heures , le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mardi 16 février 2021, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, Maire. |
| Présents | 31 | |
| Absents représentés | 2 | |
| Absents non représentés | 0 | |

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Aurélien BAZIN, Aline FAYE, Patrick NEHEMIE, Christine LECHEVALLIER, Damien PESSOT, Martine MEZONNET, Michel PREAU, Patricia REMY, Philippe ROCHETTE
Adjoints et Adjointes au Maire.

Nadine DAMBRUN, Josiane MARION, Francis GAUMY, Jean-François MAUME, Christian DURANTIN, Hervé GRANDJEAN, Agnès ANDAN, Véronique KOUIDER, Valérie BERTHEOL, Yaëlle MATHIEU-PEGART, Béatrice STABAT-ROUSSET, Jean-François VIGUES, Vivien GOURBEYRE, Dominique MOLLE, Olivier DEVISE, Hélène VEILHAN, Marie-Laure LANCIAUX, François ULRICH, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Damien MARTIN.

Absents représentés :

Guy PICARLE représenté par Jean-Paul CUZIN

Caroline TALON-TAILHARDAT représentée par Damien MARTIN

Michel PREAU a été nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27/01/2021.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré par 32 Voix Pour et une non participation au vote de M. Maume :

- **APPROUVE** le procès verbal de la séance du 27 janvier 2021

01. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS INTERNES AU CONSEIL MUNICIPAL

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré par 28 Voix Pour et 5 Abstentions :

- **MODIFIE** la composition de la commission Cadre de Vie et développement durable en remplaçant Mme KLIJN conseillère municipale démissionnaire par Monsieur PREAU.
- **MODIFIE** la composition de la commission Grands travaux et aménagement du territoire en remplaçant Monsieur Damien PESSOT par Monsieur Jean-François MAUME.

02. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 - TENUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE et CONFIRME** la tenue du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021 conformément à l'article L.2312-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

03. ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2020 PREVISIONNELLES 2021

M. Néhémie présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **APPROUVE** l'ensemble des dispositions de la convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention de gardiennage.

04. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL
APPROBATION DE LA CREATION D'UN POSTE

M. Néhémie présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré par 29 Voix Pour et 4 Abstentions :

- **APPROUVE** la modification telle que définie dans le tableau suivant à apporter au tableau des effectifs du personnel communal.

| Filière | Nombre de poste à temps complet | Poste à créer Au 01/03/2021 |
|----------------|--|--|
| Technique | 1 | Technicien |

Mme Kouider quitte la salle et donne pouvoir pour les prochains rapports à M. Vigès.

05. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL APPROBATION
DE LA CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR MENER A BIEN UN PROJET A LA
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DU TERRITOIRE

M. Néhémie présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité 24 Voix Pour, 5 Voix Contre et 4 Abstentions :

- **APPROUVE** la création à compter du 1^{er} avril 2021 pour une durée de trois ans, d'un emploi non permanent au grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie C à temps complet, à raison de 39 hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu selon les modalités susmentionnées par un agent contractuel sur la base de l'article 3 II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Le contrat prend fin, soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu ; soit si le projet pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser,
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs,
- **AUTORISE** à prendre et signer tout acte y afférent.

06. APPROBATION DE LA MISE EN PLACE D'UNE ASTREINTE A LA POLICE MUNICIPALE

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité 24 Voix Pour, 5 Voix Contre et 4 Abstentions :

- **APPROUVE** la mise en place d'une astreinte au sein du service de la police municipale conformément aux modalités susmentionnées ;
- **FIXE** la liste des emplois concernés comme suit : emplois relevant de la filière sécurité - cadre d'emplois des agents de police municipale – grade de Brigadier Chef Principal – responsable du service de la police municipale ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'indemniser l'agent concerné conformément à l'arrêté du 3 novembre 2015 susmentionné ;
- **AUTORISE** à prendre et signer tout acte y afférent.

Le Rapport d'Activité 2019 de Clermont Auvergne Métropole inscrit à l'ordre du jour est reporté au prochain conseil municipal.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR.

M. Le Maire lève la séance à 23H15.